

VERVACKE Etienne, Rattacheur

Fils de **VERVACKE** Gustave Edouard (°1850), filiation certaine, et de **WASTYN** Hortense Joseph (°1858), filiation certaine. Premier enfant de Gustave et Hortense.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 43 ans et 35 ans.

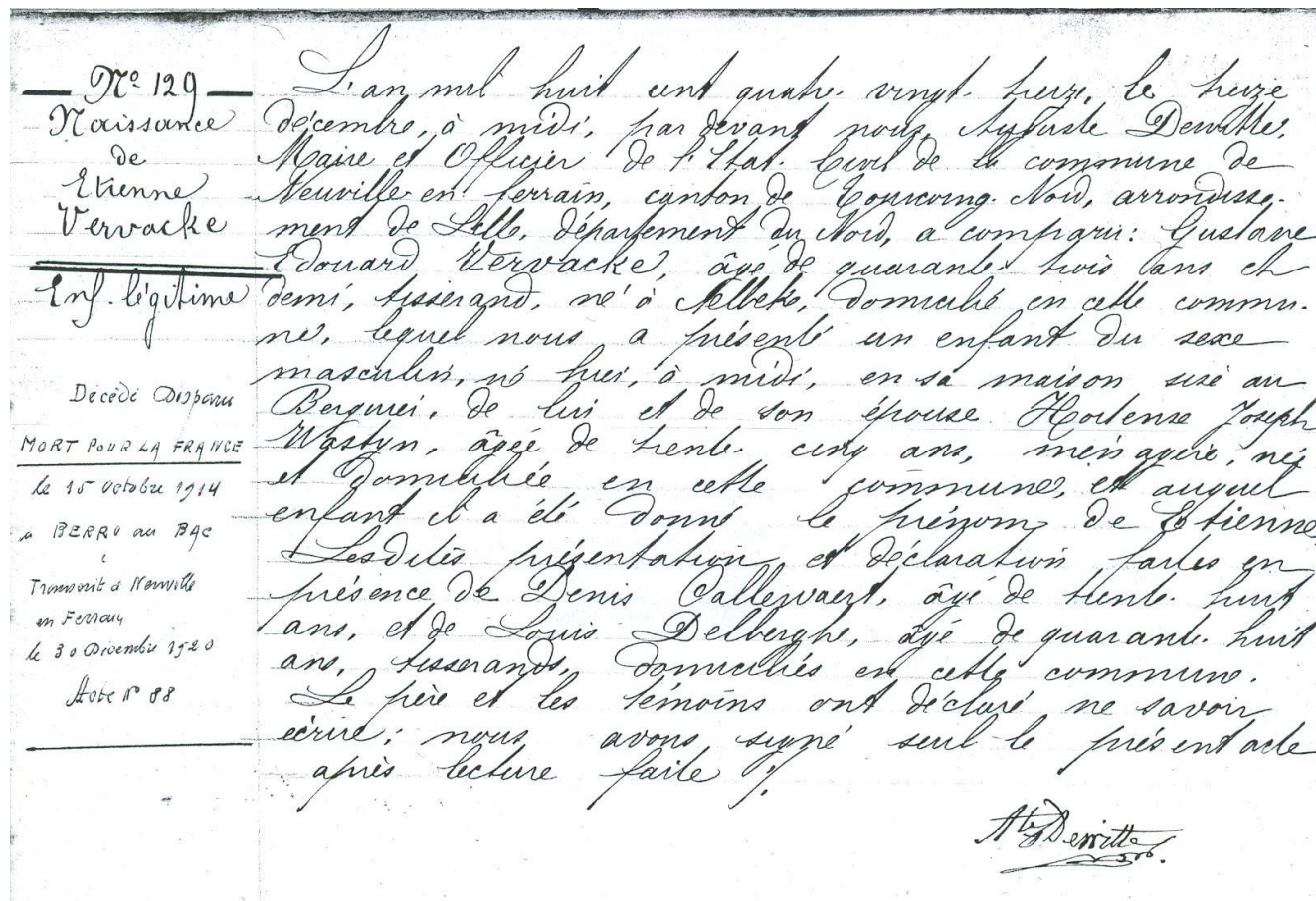
Né le (ce) 12/12/1893 à Neuville-en-Ferrain (59), Berquier¹.

Décédé le 15/10/1914 à Berry-au-Bac (02)² à l'âge de 20 ans.

¹ Source : , Mairie de Neuville en Ferrain.

² Note : Disparu le 15 octobre 1914 à Berry-au-Bac

Source : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes.



Guerra. — Registro matricule. — 24-80-1912.

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Journée du 11 octobre

Même situation

Journée du 12 octobre

offensive de la 8^e armée.

Le 12^e est en réserve de la 1^{re} Division (2^e et 3^e B^{ts}) à la lisière S.E. du bois de Genicourt; 1^{er} B^{ts} à la Chapelle (ordre g^{ch} 1^{er} 11^e) (de la brig^{de} du 12^e.)

Journée du 13 octobre

Le 3^e B^{ts}, qui, dans la soirée du 12, s'était porté au bois de Genicourt, reçoit l'ordre à 14^h, d'aller remplacer le 1^{er} B^{ts} qui s'était enfoncé de cette position, mais qui a souffert et se trouve désorganisé. Deux sections de mitrailleurs lui sont adjointes.

À 16^h, violente attaque de l'ennemi repoussée, 1^{er} B^{ts} blessé; cap^{itaine} Platon prend le command^{ement} du 3^e B^{ts} (ordre particulier de la Brig^{ade} du 13.)

Journée du 14 octobre

À 5^h, le 1^{er} B^{ts} reçoit l'ordre d'occuper le bois de Genicourt; à 9^h, le 1^{er} B^{ts} prend la place du 1^{er}, lisière S.E. du bois de Genicourt; le 3^e B^{ts} occupe toujours la cote 108.

Pertes du 13.

Brigade 15 tués, 21 blessés.

Pertes du 14

1 tué (M^{onsieur} Kaganow)
1 tué
1 blessé (M^{onsieur} Bouillet)
1 blessé
Brigade 8 tués, 18 blessés

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Journée du 15 octobre

Le 12^e reçoit l'ordre d'attaque, à la fin du jour, le command^{ement} 91: le 1^{er} B^{ts} se rendra par Feu-aux-Bois à l'O de la cote 108, en mesure de déboucher à 4^h 45 en avant du 3^e B^{ts}. Objectif: lisière O du bois de la cote 91.

4 Sections de mitrailleurs accompagneront ce B^{ts}.

Le 1^{er} B^{ts}, rendu pour 4^h 45 à Sargisville, franchira le canal sur une passerelle construite par le génie, d'où le combat sera engagé par le 1^{er} B^{ts}.

Le 3^e B^{ts}, en position d'attente à la cote 108, ne devra abandonner ce point sous aucun prétexte.

Un bat^{illon} de tirailleurs sénégalais doit participer à cette attaque.

À 4^h 45 le 1^{er} B^{ts} se jette en avant et débouche de la cote 108.

Les trois bataillons s'efforcent de s'emparer des retranchements qu'ils ont pu défendre.

Leur marche est arrêtée par les feux de l'infanterie et de l'art^{illerie} ennemis.

Les unités se replient sur la rive droite du canal.

Le Lieut Col. Legros est tué; le Capit^{aine} Souplet est blessé. Le cap^{itaine} Platon prend le command^{ement} du Rég^{iment} (ordre de la Brig^{ade} du 14 octobre).

Pertes du 15

1 tué: M^{onsieur} Legros
1 tué: M^{onsieur} Souplet
1 blessé: M^{onsieur} Legros
1 blessé: M^{onsieur} Souplet
1 blessé: M^{onsieur} Legros
1 blessé: M^{onsieur} Souplet
1 blessé: M^{onsieur} Legros
1 blessé: M^{onsieur} Souplet

Brigade 32 tués, 188 blessés

Pertes du 16

1 blessé: M^{onsieur} Legros
1 blessé: M^{onsieur} Souplet
1 blessé: M^{onsieur} Legros
1 blessé: M^{onsieur} Souplet

Journée du 16 octobre

À 16^h le 1^{er} B^{ts} reçoit l'ordre d'aller cantonner à Roucy; le 3^e B^{ts} d'aller occuper la



PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **VERVACKE**

Prénoms *Etienne*

Grade *2^{ème} classe*

Corps *124^{ème} Régiment d'Infanterie 8¹ C¹*

N° *5768* au Corps. — Cl. *1913*

Matricule. *3549* au Recrutement *Lille*

Mort pour la France le *15 octobre 1914*

à *Berry au Bac (Chone)*

Genre de mort *Pu à l'ennemi*

Né le *15 octobre 1899*

à *Neuville en Ferrain* Département *Nord*

Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon),
à défaut rue et N°.

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.

Jugement rendu le *28 Octobre 1920*

par le Tribunal de *Lille*

acte ou jugement transcrit le *30 Décembre 1920*

à *Neuville en Ferrain*

N° du registre d'état civil

200-708-1923. [26134]

Acte N° 18

Transcription.

Vervacke

Étienne.

Page cent un mots nuls.

É. Courne

Le trente décembre mil neuf cent vingt, quatre heures du soir
Nous Édouard Courne, Maire et Officier de l'état civil de
la commune de Neuville-en-Ferrain, avons procédé à la
transcription du jugement dont la teneur suit: Greffe
du Tribunal Civil de Lille. Du vingt huit octobre mil neuf
cent vingt. Application de la loi du vingt six janvier mil
huit cent quatre vingt douze. Déclaration judiciaire bécès
militaire Vervacke République Française. Au nom du
est décédé. Peuple Français Le Tribunal de première Instance de
l'arrondissement de Lille Département du Nord, a rendu
le jugement ci-après. Le Tribunal, Cui en audience publique
Dressé, le mil neuf cent vingt heures du
sur la déclaration de Monsieur Dorigny Juge commis en son rapport,
demeurant à le Ministère Public en ses conclusions orales. Après
et de en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en
demeurant à premier ressort. Vu la requête de Monsieur le
qui, lecture faite, ont signé avec Nous Procureur de la République et
maire de l'ordonnance de Monsieur le Président, d'autre part.

No

Le _____ mil neuf cent vingt, heures du _____

Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis au Tribunal que le nommé Terracque Étienne né à Neuville-en-Ferrain le douze décembre mil huit cent quatre vingt treize de Gustave Édouard et de Hortense Joseph Westyn en son vivant rattacheur demeurant à Neuville-en-Ferrain célibataire, Soldat au cent vingt septième régiment d'infanterie disparu le quinze octobre mil neuf cent quatorze est décédé à Berry au Bac "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échut de le constater judiciairement. Par ces motifs.

Dressé, le _____ mil neuf cent vingt _____ heures du
sur la déclaration de Déclare le décès du sus désigné et en fixe
demeurant à la date au quinze octobre mil neuf cent quatorze.
et de Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de
demeurant à décès, qui sera en conséquence transcrit sur
qui, lecture faite, ont signé avec Nous les registres de l'année courante
mairie de de l'état civil de la commune de Neuville-en-Ferraisin
et que mention en sera faite sur les registres de l'état-
civil de la dite commune pour l'année mil neuf cent qua-

No

Le _____ mil neuf cent vingt, _____ heures du _____
torse en marge de l'acte le plus voisin de la date dudit
décès et à la table alphabétique de la dite année.
Ainsi jugé et prononcé le vingt huit octobre mil neuf
cent vingt en audience publique du Tribunal Civil de
première instance de l'Arrondissement de Lille Séparte-
ment du Nord par Messieurs Foucart Juge faisant fonc-
tions de Président; Corigny Juge Carpentier avocat
est décédé plus ancien présent en présence de Monsieur
Durand Substitut du Procureur de la République,
assistés de P. Chrétien Commis-greffier. Le Juge -

Procès, le mil neuf cent vingt heures du
sur la déclaration de président (signé) Fournier. Le Greffier
demeurant à (signé) A. Chretien. Enregistré gratis à Lille
et de le vingt neuf novembre mil neuf cent vingt folio
demeurant à dix neuf case un. Le Receveur (signé) Illisiblement.
qui, lecture faite, ont signé avec Nous. Suit la formule exécutoire. Le
maire de Greffier en chef (signé) Illisiblement. Pour transcription
conforme.

E. Quere